



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CHANTILLY**

SEANCE DU 13 MARS 2025

OBJET : FINANCES

Budget Primitif 2025- Budget principal

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à vingt heures,
Les membres composant le conseil Municipal de la
Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués
le 28 février, conformément à l'article L. 2121-10 du
Code Général des Collectivités Territoriales, se sont
réunis Salle du Conseil Municipal à Chantilly, sous la
présidence de Madame Isabelle WOJTOWIEZ, Maire

Madame Le Maire, après avoir ouvert la séance fait l'appel nominal.

Présents : Isabelle WOJTOWIEZ, Maire ; François KERN, Bénédicte De CACQUERAY ; Frédéric SERVELLE ; Florence WOERTH ; Hubert SALAÜN ; Laurent GIBAUD ; Florence BRUNET ; Claude VAN LIERDE ; Adda CHIBANI ; Nicole VACHER ; Tony CLOUT ; Hervé DOUMANDJI ; Vincent CAPPE de BAILLON ; Delphine SAVARY ; Samantha BALLOT ; Nicolas REVOL ; Sébastien GUERRIER ; Pascal DESTOMBES. Nathalie SCHUHMACHER ; Xavier BOULLET ; Bénédicte GOUALIN ; Pierre-Etienne BOUCHET

Absents : Caroline GODARD (Pouvoir à Florence BRUNET) ; Dominique DELAHAIGUE (Pouvoir à Laurent GIBAUD) ; Jean-Pierre BRISOU (Pouvoir à Vincent CAPPE de BAILLON) ; Stéphane DESEINE (Pouvoir à Hubert SALAÜN) ; Sébastien FLET-REITZ (Pouvoir à Frédéric SERVELLE) ; Constance BELKACI, Bénédicte PERSYN (Pouvoir à François KERN) ; Timothée VALLET de VILLENEUVE (Pouvoir à Claude VAN LIERDE) ; Héloïse MAINDIAUX (Pouvoir à Nicole VACHER) ; Sébastien DANJOUX (Pouvoir à Xavier BOULLET)

Secrétaire de séance : Delphine SAVARY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

-.-.-.-

Le projet de Budget Primitif 2025 de la commune, conforme à l'instruction M57, s'élève globalement à 29 556 993,00 €. Il s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

9 182 514,00 €

Dont :

Reports	3 063 500,00
Résultat de fonctionnement capitalisé	953 000,00
Propositions nouvelles	827 060,00
Emprunt	441 129,00
Recettes d'ordre	3 897 825,00
dont	
Virement de la section de fonctionnement	3 226 265,00
Amortissements	671 560,00

Accusé de réception en préfecture
060-216001404-20250313-2025-02-014-DE
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

1/2

DEPENSES**9 182 514,00 €****Dont**

Reports	1 906 712,96
Résultat reporté	2 109 381,23
Propositions nouvelles	5 136 339,81
Dépenses d'ordre	30 080,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT**RECETTES****20 374 479,00 €****Dont :**

Résultat reporté	2 229 939,42
Propositions nouvelles	18 144 019,58
Amort. Subventions	520,00

DEPENSES**20 374 479,00 €****Dont :**

Dépenses réelles	16 506 214,00
Dépenses d'ordre	3 868 265,00
Dont	
-Virement à la section d'investissement	3 226 265,00
-Amortissements	642 000,00

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le **Budget Primitif 2025 du budget principal de la commune** et ses annexes, étant précisé que le vote est fait par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- = **Article unique :** adopte le Budget Primitif 2025 du budget principal de la commune et ses annexes, étant précisé que le vote est fait par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

RÉSULTAT DU VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4 abstentions : Xavier BOULLET ; Nathalie SCHUHMACHER ; Bénédicte GOUALIN ; Sébastien DANJOUX

1 vote contre : Pierre-Etienne BOUCHET

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Et les membres présents ont signé,
Suivent les signatures. /.

CERTIFICAT DE PUBLICITÉ : Le MAIRE de CHANTILLY, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L. 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales



Isabelle WOJTOWIEZ
Maire de Chantilly

Accusé de réception en préfecture
060-216001404-20250313-2025-02-014-DE
Date de télétransmission : 21/03/2025
Date de réception préfecture : 21/03/2025

2/2